

AG du GRIP-UQAM le mercredi 7 novembre 2018 à 17h15 au DE-2570, pavillon de design, 1440, rue Sanguinet, H2X 3X9 (UQAM), Montréal, Qc

Présences des personnes membres étudiant à l'UQAM : Archie Reid, Éden Landry, Alexandra Rose Laberge, Maxence L. Valade, Annaelle J. Morel, Émilie Gagné, Arnaud Valade, Florence Tiffou, Javiera Araya, Héloïse Maertens, Frédéric Rogenmoser, Guillaume Beaulieu, Joël Chiarello, Mélusine Dumerchat, Marcelle Turcotte Tremblay, Fallon Rouiller, Karine Verrette, Dominique Bordeleau, Jaouad Laaroussi, Louis Smith, Mireille Allard, Benoît Marchand, Jean-Bernard Addor, Michael Brophy.

Présences des personnes membres associéeS : François Thibault, Adrien Saucier, Elisabeth Arinen, Alix Fournier, Christian Tremblay, Bernard Claing, Nadia Koromyslova, Paul Veneau, Alexandre Antaki, Jude Descadres, Olivier Asselin, Guillaume Girard, Camille Bordeleau, Annie Jubainville, Mélissa Leblanc, Camille Gravelle, Fred Burrill.

Présences des non-membres : AucunE.

1. Ouverture

Proposition d'ouverture à 18h28 par François Thibault, secondé par Annaelle Jacques-Morel.

Adopté à l'unanimité. (20181107-1)

2. Animation et secrétariat

François Thibault propose François Thibault et Istvan Szalai à l'animation,

Archie Reid et François Thibault au secrétariat;

et que les personnes à l'animation soient autorisées à faire des propositions et à intervenir dans le débat même si iel animent.

Secondé par Annaelle Jacques-Morel.

Adopté à l'unanimité. (20181107-2)

3. Procédures

Les procédures sont expliquées.

4. Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour envoyé avec la convocation :

1. Ouverture

2. Animation et secrétariat

3. Procédures



4. Adoption de l'ordre du jour
5. Suivi des séances antérieures et avis de motion
 - 5.1. Adoption des procès-verbaux
 - 5.2. Avis de motion : Augmentation de la cotisation automatique non-obligatoire (CANO) de 0.50\$ (25%) par étudiant-e par session
 - 5.3. Autres avis de motion
 - 5.4. Traitement des avis de motion
 - 5.4.1. Proposition de modification des règlements généraux
<https://tinyurl.com/2018-11-07-RG-GRIP> (et renuméroter les paragraphes)
 - 5.4.2. Que de la somme allouée par la CANO du GRIP à chaque comité, excluant le comité de coordination, seul le tiers puisse aller en salaire (permanence et contractuelle). Que ceci prenne effet sur le budget 2017-2018.
6. Élection pour les postes vacants (jusqu'à la prochaine AG de vote)
7. Budget et plan d'action
 - 7.1. Procédures de budget (balises et article 28 des règlements généraux)
 - 7.2. Présentation par les comités de leur budget et de leur plan d'action
 - 7.3. Adoption des budgets et des plans d'action
8. Présentation et adoption du plan d'action du GRIP-UQAM pour l'année en cours
9. Présentation et adoption du rapport annuel du conseil exécutif
10. Présentation et adoption des bilans financiers
11. Bilans des comités
12. Reconnaissance des Services à la Vie Étudiante (SVE) de l'UQAM
13. Varia
14. Fermeture

Proposition d'adoption de l'ordre du jour par François Thibault secondée par Guillaume Beaulieu.

Proposition de modifications :

François Thibault propose que les points 7, 8, 9 et 11 deviennent :

7. Procédures de budget

8. Présentation par les comités de leurs budgets, plans d'actions, bilans et adoption.

et numérotation des points de l'ordre du jour. Secondé par Frédéric Rogenmoser.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Sur la principale, l'ordre du jour modifié :

Adopté à l'unanimité.

(20181107-3)

5. Suivi des séances antérieures et avis de motion

1. Adoption des procès-verbaux

François Thibault propose l'adoption du procès-verbal de l'AG de vote du 7 mars 2018. Secondé par Guillaume Beaulieu.

<http://gripuqam.org/wp-content/uploads/2018/07/Proc%C3%A8s-verbal-2018-03-07.pdf>

Adopté à l'unanimité.

(20181107-4)

2. Avis de motion : Augmentation de la cotisation automatique non-obligatoire (CANO) de 0.50\$ (25%) par étudiant-e par session

Conformément à la volonté de la plénière inter-comités du GRIP-UQAM, l'avis de motion est déposé sur le fait qu'une assemblée générale future, qui se tiendra dans plus de 21 jours et avec un quorum de 100 personnes étudiantE de l'UQAM, traitera de l'augmentation de la CANO de 0.50\$ (25%) par étudiant-e par session.

3. Autres avis de motion

4. Traitement des avis de motion

1. Proposition de modification des règlements généraux

<https://tinyurl.com/2018-11-07-RG-GRIP> (et renuméroter les paragraphes)

François Thibault propose que le paragraphe suivant soit ajouté aux règlements généraux et que les articles soient renumérotés à la fin des modifications. Secondé par Michael Brophy.

xx. Les amendements à une proposition de modifications des règlements généraux peuvent être débattus s'ils sont mis à la disposition des membres au moins sept (7) jours avant la tenue de l'assemblée générale où sera débattue la proposition.

Adopté à l'unanimité.

(20181107-5)

xx. Les déplacements d'articles, les scissions ainsi que les modifications mineures qui ne changent pas le sens du texte, comme les corrections de coquilles et de syntaxe, un changement de mode de féminisation ou de rédaction épiciène n'ont pas besoin de préavis et peuvent être adoptées sans avoir à préciser tous les changements individuels à faire.

Annaelle Jacques-Morel propose d'adopter le paragraphe précédent et de le modifier lors d'une séance future, cette proposition telle quelle étant mieux que si on la rejette en attendant de la modifier et nos règlements sont perfectibles. François Thibault seconde. Adopté à l'unanimité. (20181107-6)

(Le sens du texte étant subjectif, cela devrait être clarifié.)

François Thibault propose que l'assemblée procède en examinant les modifications article par article, sauf les modifications à la partie V (parce que les modifications sont très longues, les commentaires sur cette partie pourront être envoyés par courriel). Que les modifications avec lesquelles une personne membre n'est pas à l'aise soient retirées avec la raison notée dans le fichier de modification pour faciliter une réécriture. Que l'assemblée se prononce ensuite sur les modifications qui n'ont pas été retirées. Que l'assemblée décide s'il y a des modifications qui ont été retirées qui méritent d'être débattues pendant cette séance, les autres étant mis en dépôt pour être retravaillés et soumis à une séance future. Secondé par Michael Brophy.

Adopté à l'unanimité. (20181107-7)

François Thibault propose que les modifications qui n'ont pas été retirées soient adoptées. Secondé par Guillaume Beaulieu.

Adopté aux deux tiers des votes exprimés. (20181107-8)

Jean-Bernard Addor demande de faire inscrire sa dissidence au procès-verbal afin de manifester son opposition.

2. Que de la somme allouée par la CANO du GRIP à chaque comité, excluant le comité de coordination, seul le tiers puisse aller en salaire (permanence et contractuelle). Que ceci prenne effet sur le budget 2018-2019.

À traiter lors de la prochaine AG. Il est demandé que les avis de motion soient traités dans l'ordre reçus. Une autre personne dit que l'ordre était dans l'ordre du jour et qu'il faut les modifier au début de la séance selon ce que nous souhaitons.

6. Élection pour les postes vacants (jusqu'à la prochaine AG de vote)

Certaines personnes ont été nommées par intérim par le conseil d'administration alors que les autres ont été éluEs lors de l'assemblée générale du 7 mars 2018.

Personnes Responsables en poste :

Responsable général-e : Stepoh (Stéphanie Lavoie) (intérim)

Responsable du secrétariat : Héloïse Maertens (intérim)

Responsable du trésor : Annaelle Jacques-Morel (intérim)

Responsable de l'externe : François Thibault

Responsable de l'interne : Jean-Bernard Addor

ReprésentantEs facultaires :

ADEESE : Rosalind Wong

AÉÉSG : Frédéric Rogenmoser

AESSUQAM : Rémi Maglione

AFÉA-UQAM : Éden Landry

AFESH : Simon Paquette

ReprésentantE groupe écologiste externe à l'UQAM : Marie-Eve Robinson

François Thibault propose que l'assemblée générale confirme et nomme sur les postes les personnes nommées par intérim ci-dessus jusqu'à la prochaine assemblée générale de vote du GRIP-UQAM. Secondé par Rose Laberge.

Adopté à l'unanimité. (20181107-9)

Élection

François Thibault propose que les mêmes personnes continuent à l'animation et au secrétariat pendant l'élection. Secondé par Christian Tremblay.

Adopté à l'unanimité. (20181107-10)

Association étudiante du secteur des sciences de l'UQAM (AESS UQAM)

Candidatures (appuie) :

Élection : AucunE candidatE.

Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation (ADEESE-UQAM)

Candidatures (appuie) :

Élection : AucunE candidatE.

Association facultaire étudiante de science politique et droit de l'UQAM (AFESPED)

Candidatures (appuie) : Joel Chiarello (François Thibault appuie)

Élection : Joel Chiarello

Élu à l'unanimité.

(20181107-11)

Association facultaire étudiante de langues et communication de l'UQAM (AFELC-UQAM)

Candidatures (appuie) :

Élection : AucunE candidatE.

Fin de la période d'élection.

7. Procédures de budget

Il y a des balises non-contraignantes précédemment adoptées en PIC. Le concept est que lorsqu'un comité ne respecte pas une balise il doit se justifier devant la PIC.

Extrait du fichier

<https://docs.google.com/document/d/1pV6X15tDXAaztHV0MKghz60AToRU-IlbDOiMqvz5h2g/edit>

“Pour assurer à la fois que l'on reconnait les particularités des comités et que l'on favorise une certaine équité dans la répartition des budgets, les comités du GRIP, au printemps 2013, ont discuté en Plénière inter-comités (PIC) à deux reprises puis à la fin de semaine Lac-à-l'épaule durant l'été, des balises pour l'établissement des budgets pour l'année suivante. Il est apparu au cours du processus que l'on devrait rechercher non seulement des balises mais aussi un processus souple pour les appliquer et pour discuter de dérogations à celles-ci.

Proposition générale adoptée :

On crée des balises. Chaque comité peut décider de les respecter ou non. Si un comité dans sa proposition de budget ne respecte pas certaines balises, il doit s'expliquer à la PIC.

Ainsi, une proposition qui respecte les balises n'aura pas à être débattue en Plénière inter-comité (PIC) de budget, à moins qu'elle pose d'autres enjeux problématiques, au niveau légal, notamment.”

- Pour des postes salariés, un comité peut demander de la CANO au maximum l'équivalent d'un poste à 7h par semaine réparti sur l'année.

- Le budget provenant de la CANO octroyé à un comité ne peut dépasser le double d'une part* du budget total divisé également par le nombre de comités.

*Veuillez noter qu'une part est :

(CANO budgétée – la CANO budgétée par le comité de coordination)/pour le nombre de comités (le comité de coordination n'est pas inclus dans le total).

- Le montant que les nouveaux comités peuvent demander pour l'année qui vient est de la moitié de la part* égale.
- Que les surplus des comités (en fin d'année, au 31 août) puissent rester dans les comités, à condition que:
 - a) le comité soit encore actif
 - b) le comité justifie le besoin de cet argent dans son plan d'action.
- Pour les dépenses d'envergure proposées par un comité dans son budget :
 1. pour une dépense moins de 500 \$, le comité est totalement autonome
 2. une dépense entre 500 \$ et 3000 \$ *en biens matériel ou immeubles (ex: loyers)*, doit être utile à plus d'un comité
 3. une dépense de plus de 3 000 \$ demande une étude de besoins et une approbation de l'Assemblée générale.
- Qu'un comité doit avoir un membre de son comité sur une instance du GRIP sauf la PIC pour demander plus d'une part de CANO sauf si les postes des instances sont pleines ou s'il ne reste que des postes facultaires sur lesquels les personnes du comité ne peuvent siéger.

Règlements généraux :

“28. Le budget de l'organisme et de ses comités doit être accepté par consensus lors de l'assemblée générale de budget, après avoir été adopté par la plénière inter-comité (PIC).

- 1) si le consensus n'est pas atteint quant à l'acceptation du budget, une plénière de 30 minutes devra précéder un vote au deux tiers des membres présent-e-s à l'assemblée;
- 2) le budget octroyé à un comité ne peut dépasser le double d'une part du budget total divisé également par le nombre de comité;
- 3) le budget provenant de la CANO octroyé à la coordination fait exception et peut être plus élevé que le montant défini comme étant maximal.
- 4) si la PIC propose d'octroyer à un comité un budget plus élevé que le montant défini comme étant maximal en b) et c), le budget excédant cette partie devra être adopté en assemblée générale extraordinaire.”

8. Présentation par les comités de leurs budgets, plans d'actions, bilans et adoption.

Présentation par les comités de leurs budgets.

Budgets : <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1rKnoolHfnh-oOOy8fx02XvcXTLRBvOUAl08IB4LgNfo/edit#gid=1414988153>

François Thibault propose que les budgets, plans d'actions et bilans des comités, du conseil exécutif et du GRIP-UQAM soient adoptés. Secondé par Éden Landry.
Adopté à l'unanimité. (20181107-12)

9. Présentation et adoption des bilans financiers

Pas prêts, donc remis à une assemblée générale future. État de la situation.

Nous avons jusqu'au vendredi 9 novembre 2018 pour remettre les factures de l'année budgétaire se terminant le 31 août 2018.

10. Reconnaissance des Services à la Vie Étudiante (SVE) de l'UQAM

Documents exigés par l'UQAM pour la reconnaissance des comités.
Réservation de locaux / personnes mandataires.
Rencontre avec les SVE.

SVP remettre les documents de la reconnaissance le 12 novembre 2018.

11. Varia

12. Fermeture

Proposé par Émilie Gagné et Annaelle Jacques-Morel seconde.
Adopté à l'unanimité. (20181107-13)

Fin à 20h52.

